



Assurance décès /vie et concubinage

Par **bidault**, le **29/01/2008** à **11:02**

Bonjour,

Je viens de perdre mon concubin dans un accident. Il avait souscrit différentes assurances : prévoyance , vie.. . Nous partagions notre vie depuis 3 ans, seulement, il était en procédure de divorce depuis décembre 2005. La séparation de corps n'a pas été prononcé par le JAF. Il avait aussi un fils, mineur, d'un précédente union libre. A qui vont allaient les capitaux? puis je faire valloir mes droits? Il me serait difficile de croire que son "épouse" puisse faire valoir les siens. Merci